

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

|                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| Identificateur de produit. | 1440100                  |
| Nom du produit.            | AlumaProtect 4401 Part B |
| UFI                        | Pas d'information        |

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

|                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Utilisation recommandée.    | Paints                          |
| Utilisations déconseillées. | Read label instructions and SDS |

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|              |   |
|--------------|---|
| Fournisseur. | Modern Recreational Technologies, Inc.<br>2220 Highway 70 SE., Suite 100<br>Hickory, NC 28602<br>800-728-8258 |
|--------------|---|

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | Chemtrec: +1-800-424-9300 USA<br>Chemtrec: +1 703-527-3887 ex-USA<br>24 heures / jour, 7 jours / semaine |
|-------------------------------|--|

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Liquide inflammable - catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique, catégorie 3 - Peut irriter les voies respiratoires  
STOT, exposition simple, catégorie 3, NE  
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4  
Irritation de la peau, catégorie 2  
Lésion oculaire grave, catégorie 1  
Effets allergiques

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Danger

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Contient  
Xylènes, Alcool isopropylique, Alcool n-butylique, Éthylbenzène, Toluène, Isopropylbenzène

**Dangers spécifiques**

18.5% du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue.  
18.5% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion  
18.5% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation

**MENTIONS DE DANGER SGH**

|        |   |
|--------|---|
| H332   | Nocif par inhalation.   |
| EUH208 | Contient Triéthylènetétramine. Peut produire une réaction allergique. |
| H225   | Liquide et vapeurs très inflammables.                                 |

|      |  |
|------|--|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.       |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.  |

**SGH étiqueter les conseils de prudence**

|                |  |
|----------------|--|
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.   |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310           | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  |
| P362+P364      | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.   |

**Fiche de données de sécurité de prudence SGH**

|           |   |
|-----------|---|
| P240      | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.                          |
| P241      | Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.   |
| P242      | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.   |
| P243      | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.                                      |
| P261      | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.                                   |
| P264      | Se laver visage, mains et toute peau exposée soigneusement après manipulation.                                |
| P271      | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  |
| P280      | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  |
| P321      | Traitement spécifique (Le cas échéant, voir les instructions supplémentaires sur l'étiquette).                |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin                                    |
| P370+P378 | En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone pour l'extinction.   |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.                        |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.   |
| P405      | Garder sous clef.   |
| P501      | Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.                            |

**2.3. Autres dangers**

EN CAS D'URGENCE: Pas d'information

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Ce produit est un mélange. Informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants.

**3.2. Mélanges**

| Nom chimique         | No. CAS   | Numéro CE | N° d'enregistrement Reach | Poids %    |
|----------------------|-----------|-----------|---------------------------|------------|
| Xylènes              | 1330-20-7 | 215-535-7 | Pas d'information         | >=30 - <50 |
| Alcool n-butylique   | 71-36-3   | 200-751-6 | Pas d'information         | >=20 - <30 |
| Alcool isopropylique | 67-63-0   | 200-661-7 | 01-2119457558-25-xxxx     | >=20 - <30 |
| Éthylbenzène         | 100-41-4  | 202-849-4 | 01-2119489370-35-XXXX     | >=3 - <7   |
| Toluène              | 108-88-3  | 203-625-9 | Pas d'information         | <1         |
| Triéthylènetétramine | 112-24-3  | 203-950-6 | Pas d'information         | <0.3       |
| Isopropylbenzène     | 98-82-8   | 202-704-5 | Pas d'information         | <0.1       |

| Nom chimique         | Classement de la Préparation (1272/2008/EC)  | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA  |
|----------------------|--|---|
| Xylènes              | Liquide inflammable, catégorie 3 (H226)<br>Irritation de la peau, catégorie 2 (H315)<br>Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 (H332)   | ETA orale (mg/kg): 3500 mg/kg Rat<br>ETA cutanée (mg/kg): >4350 mg/kg Rabbit<br>ETA inhalation - vapeur (mg/l/4h): 29.08 mg/L Rat   |
| Alcool n-butylique   | Liquide inflammable, catégorie 3 (H226)<br>Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie 4 (H302)<br>Irritation de la peau, catégorie 2 (H315)<br>Lésion oculaire grave, catégorie 1 (H318)<br>Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 (H332)<br>STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI (H335)<br>STOT, exposition simple, catégorie 3, NE (H336) | ETA orale (mg/kg): 700 mg/kg Rat<br>ETA cutanée (mg/kg): 3402 mg/kg Rabbit  |
| Alcool isopropylique | Liquide inflammable - catégorie 2 (H225)<br>Irritation oculaire, catégorie 2 (H319)<br>STOT, exposition simple, catégorie 3, NE (H336)   | ETA orale (mg/kg): 5840 mg/kg ( Rat )<br>ETA cutanée (mg/kg): 13,900 mg/kg ( Rabbit )<br>ETA inhalation - vapeur (mg/l/4h): N.R.<br>ETA inhalation - poussières/brouillards (mg/l/4h): N.R. |
| Éthylbenzène         | Liquide inflammable - catégorie 2 (H225)<br>Risque d'aspiration, catégorie 1 (H304)<br>Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 (H332)<br>STOT, exposition répétée, catégorie 2 (H373)  | ETA orale (mg/kg): 3500 mg/kg Rat<br>ETA cutanée (mg/kg): 15400 mg/kg Rabbit<br>ETA inhalation - vapeur (mg/l/4h): 17.4 mg/L Rat<br>ETA inhalation - poussières/brouillards (mg/l/4h): NA   |
| Toluène              | Liquide inflammable - catégorie 2 (H225)<br>Risque d'aspiration, catégorie 1 (H304)<br>Irritation de la peau, catégorie 2 (H315)<br>Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 (H332)<br>STOT, exposition simple, catégorie 3, NE (H336)<br>Toxicité reproductive, catégorie 2 (H361D)<br>STOT, exposition répétée, catégorie 2 (H373)              | ETA orale (mg/kg): 2600 mg/kg Rat<br>ETA cutanée (mg/kg): 12000 mg/kg Rabbit<br>ETA inhalation - vapeur (mg/l/4h): 12.5 mg/L Rat  |
| Triéthylènetétramine | Toxicité aiguë, par absorption cutanée, catégorie 3 (H311)<br>Corrosion dermique, catégorie 1B (H314)<br>Allergène cutané, catégorie 1 (H317)<br>Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, catégorie 3 (H412)   | ETA orale (mg/kg): 2500 mg/kg Rat<br>ETA cutanée (mg/kg): 550 mg/kg Rabbit  |

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| Isopropylbenzène | Liquide inflammable, catégorie 3 (H226)<br>Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie 4 (H302)<br>Risque d'aspiration, catégorie 1 (H304)<br>Toxicité aiguë, par absorption cutanée, catégorie 4 (H312)<br>Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4 (H332)<br>STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI (H335)<br>Cancérogénicité, catégorie 1B (H350)<br>Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, catégorie 2 (H411) | ETA orale (mg/kg): 1400 mg/kg Rat<br>ETA cutanée (mg/kg): 1474 mg/kg Rabbit |
|------------------|---|---|

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux.

Transporter la victime dans une zone sûre et isolée. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement.

#### Inhalation.

Amener la victime à l'air libre. 4.400023 <undefined> Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement.

#### Contact avec la peau.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement.

#### Contact oculaire.

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement.

#### Ingestion.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes.

Voir la section 2 Éléments et / ou de l'article 11 étiquettes, les effets toxicologiques.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes au médecin.

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés.

Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'eau peut être utilisée pour refroidir et prévenir la rupture des récipients qui sont exposés à la chaleur d'un incendie.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité.

L'eau peut ne pas convenir pour éteindre les incendies.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à des zones éloignées du site de travail avant de s'enflammer ou de provoquer un retour de flamme vers leur source. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Les vapeurs se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les mélanges air/vapeurs peuvent exploser en cas d'inflammation. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Décontaminer soigneusement tous les équipements de protection après utilisation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

#### Conseil pour les répondants en cas d'urgence.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement.

Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Mettre les récipients à la terre et les relier par des liaisons équipotentielle lors de tout transfert de matière. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement de protection individuel. Éliminer les sources d'ignition.

#### Méthodes de nettoyage.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée. Ventiler la zone. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. 6.600038 <undefined>Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

#### Autres informations.

Pas d'information

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'information

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou d'autres sources d'ignition. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Mettre les récipients à la terre et les relier par des liaisons équipotentielle lors de tout transfert de matière.

#### Mesures d'hygiène.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité relatives au produits diagnostics. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver conformément aux réglementations locales. Protéger contre le gel. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s).

Pas d'information

#### Scénario d'exposition.

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance connue comme étant dangereuse pour la santé à des concentrations nécessitant d'être prises en compte.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques.

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle.

##### Protection des yeux/du visage.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial. Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

##### Protection de la peau et du corps.

Utilisation: Vêtements à manches longues. Chaussures ou bottes de protection. Gants résistants aux solvants. Tablier et bottes résistants aux solvants. Si nécessaire, porter des gants et/ou vêtements imperméables pour prévenir le contact avec le matériel. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Pas d'information

**Protection respiratoire.**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. 8.200060 <undefined>

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement.**

Pas d'information

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>État physique</b>                         | Liquide                       |
| <b>Aspect</b>                                | Pas d'information             |
| <b>Couleur</b>                               | Orange                        |
| <b>Odeur:</b>                                | Amine                         |
| <b>Seuil de l'odeur</b>                      | Pas d'information             |
| <b>pH</b>                                    | Pas d'information             |
| <b>Point de fusion, °C</b>                   | Pas d'information             |
| <b>Point d'éclair, °C</b>                    | 16                            |
| <b>Plage du point d'ébullition</b>           | 82 - 267                      |
| <b>Inflammabilité</b>                        | Ne supporte pas la combustion |
| <b>Pression de vapeur, en mmHg</b>           | Pas d'information             |
| <b>Densité de vapeur</b>                     | Pas d'information             |
| <b>Gravité spécifique (g/cm<sup>3</sup>)</b> | 0.856                         |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                 | Pas d'information             |
| <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow)</b>   | Pas d'information             |
| <b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>  | Pas d'information             |
| <b>Température de décomposition (°C)</b>     | Pas d'information             |
| <b>Viscosité</b>                             | > 22 mm <sup>2</sup> /sec     |

**9.2. Autres informations**

**Teneur en composés organiques volatils (COV).** 697 g/L

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Pas d'information

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

**Taux d'évaporation** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.4. Conditions à éviter**

La chaleur ( températures supérieures au point d'éclair ), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.... Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas congeler.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë.

Nocif par inhalation.

#### Préparation

Le produit lui-même n'a pas été testé

Les données sur les composants individuels sont présentées ci-dessous

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH.

|                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| ETAmél (voie orale)         | 2,744.7 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée)       | N.R.          |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | 180.20 mg/l   |

| No. CAS   | Nom chimique         | LD50 par voie orale | LD50 par voie cutanée   | Inhalation LC50 |
|-----------|----------------------|---------------------|-------------------------|-----------------|
| 1330-20-7 | Xylènes              | 3500 mg/kg Rat      | >4350 mg/kg Rabbit      | 29.08 mg/L Rat  |
| 71-36-3   | Alcool n-butyle      | 700 mg/kg Rat       | 3402 mg/kg Rabbit       | >8000 ppm Rat   |
| 67-63-0   | Alcool isopropylique | 5840 mg/kg ( Rat )  | 13,900 mg/kg ( Rabbit ) | N.R.            |
| 100-41-4  | Éthylbenzène         | 3500 mg/kg Rat      | 15400 mg/kg Rabbit      | 17.4 mg/L Rat   |
| 108-88-3  | Toluène              | 2600 mg/kg Rat      | 12000 mg/kg Rabbit      | 12.5 mg/L Rat   |
| 112-24-3  | Triéthylènetétramine | 2500 mg/kg Rat      | 550 mg/kg Rabbit        | N.R.            |
| 98-82-8   | Isopropylbenzène     | 1400 mg/kg Rat      | 1474 mg/kg Rabbit       | >3577 ppm Rat   |

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée.

IRRITANT POUR LA PEAU.

#### Ingestion.

Ce produit peut être dangereux s'il est avalé.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

N.A

#### Autres informations.

N.A

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

18.47% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

#### Effets écotoxicologiques.

| Nom chimique                    | Toxicité pour les algues   | Toxicité pour le poisson   | Toxicité pour les daphnies.   |
|---------------------------------|--|--|---|
| Xylènes<br>1330-20-7            | Non déterminé  | LC50 96 h Pimephales promelas 13.4 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 19 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/L, LC50 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L, LC50 96 h Cyprinus carpio >780 mg/L, LC50 96 h Poecilia reticulata 30.26 - 40. | EC50 48 h water flea 3.82 mg/L, LC50 48 h Gammarus lacustris 0.6 mg/L       |
| Alcool n-butylique<br>71-36-3   | EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >500 mg/L, EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >500 mg/L   | LC50 96 h Pimephales promelas 1730 - 1910 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 1740 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 100000 - 500000 µg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 1910000 µg/L  | EC50 48 h Daphnia magna 1983 mg/L, EC50 48 h Daphnia magna 1897 - 2072 mg/L |
| Alcool isopropylique<br>67-63-0 | EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L, EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L   | LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L   | EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L  |
| Éthylbenzène<br>100-41-4        | EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.6 mg/L, EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata >438 mg/L, EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 2.6 - 11.3 mg/L, EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 1.7 - 7.6 mg/L | LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 11.0 - 18.0 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 4.2 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 7.55 - 11 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 32 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 9.1 - 15.6 mg/L, LC50 96 h Poecilia reticulata 9.6 mg/L   | EC50 48 h Daphnia magna 1.8 - 2.4 mg/L                                      |
| Toluène<br>108-88-3             | EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata >433 mg/L, EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 12.5 mg/L   | LC50 96 h Pimephales promelas 15.22 - 19.05 mg/L, LC50 96 h Pimephales promelas 12.6 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 5.89 - 7.81 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 14.1 - 17.16 mg/L, LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 5.8 mg/L, LC50 96 h Lepomis macrochirus 11.0 - 15.0 mg/L, LC50 96 h Oryzias latipes 54 mg/L, LC50 96 h Poecilia reticulata 28.2 mg/L, LC50 96 h Poecilia reticulata 50.87 - 70.34 mg/L   | EC50 48 h Daphnia magna 5.46 - 9.83 mg/L, EC50 48 h Daphnia magna 11.5 mg/L |

|                                  |  |  |   |
|----------------------------------|--|--|---|
| Triéthylènetétramine<br>112-24-3 | EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> 2.5 mg/L, EC50 72 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 20 mg/L, EC50 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 3.7 mg/L | LC50 96 h <i>Poecilia reticulata</i> 570 mg/L, LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 495 mg/L   | EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 31.1 mg/L  |
| Isopropylbenzène<br>98-82-8      | EC50 72 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> 2.6 mg/L  | LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 6.04 - 6.61 mg/L, LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 4.8 mg/L, LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 2.7 mg/L, LC50 96 h <i>Poecilia reticulata</i> 5.1 mg/L | EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 0.6 mg/L, EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 7.9 - 14.1 mg/L |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Éviter tout rejet dans l'environnement.

| No. CAS   | Nom chimique         | Facteur de Bioconcentration (BCF) | Coefficient de partage octanol-eau (Kow) |
|-----------|----------------------|-----------------------------------|--|
| 1330-20-7 | Xylènes              | 0.6 - 15                          | 2.77 - 3.15                              |
| 71-36-3   | Alcool n-butylique   | 0.64 (species: freshwater fish)   | 1  |
| 67-63-0   | Alcool isopropylique | N.I.                              | 0.05                                     |
| 100-41-4  | Éthylbenzène         | 15 (species: fish)                | 3.6                                      |
| 108-88-3  | Toluène              | N.I.                              | 2.73                                     |
| 112-24-3  | Triéthylènetétramine | N.I.                              | -1.4                                     |
| 98-82-8   | Isopropylbenzène     | 35.5 (species: fish)              | 3.55                                     |

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol.**

Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés.**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés.**

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**Autres informations.**

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport****ADR**

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification        | 1263                        |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Peintures, Vernis, Diluants |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        | 3                           |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                             |

|   |                             |
|---|-----------------------------|
|   | II                          |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                                     | Non.                        |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Pas d'information           |
| <b>IMDG</b>   |                             |
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | 1263                        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | Peintures, Vernis, Diluants |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | 3                           |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>   | II                          |
| <b>14.5 Polluant marin:</b>   | Non.                        |
| <b>Dangers pour l'environnement</b>   | Non.                        |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Pas d'information           |
| <b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Pas d'information           |
| <b>IATA</b>   |                             |
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | 1263                        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | Peintures, Vernis, Diluants |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | 3                           |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>   | II                          |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                                     | Non.                        |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Pas d'information           |

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information sur les législations nationales.

Allemagne Classification allemande 2  
WGK

Tableaux des maladies professionnelles

| No. CAS  | Nom chimique         | Tableaux des maladies professionnelles |
|----------|----------------------|--|
| 71-36-3  | Alcool n-butyle      | RG 84                                  |
| 67-63-0  | Alcool isopropylique | RG 84                                  |
| 100-41-4 | Éthylbenzène         | RG 84                                  |
| 98-82-8  | Isopropylbenzène     | RG 84                                  |

### Union européenne.

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

### Polluants organiques persistants

Sans objet

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

| No. CAS   | Nom chimique         | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|-----------|----------------------|--|---|
| 1330-20-7 | Xylènes              | Non.   | Oui.  |
| 71-36-3   | Alcool n-butylique   | Non.   | Oui.  |
| 67-63-0   | Alcool isopropylique | Non.   | Oui.  |
| 108-88-3  | Toluène              | Non.   | Oui.  |
| 112-24-3  | Triéthylènetétramine | Non.   | Oui.  |

**UE Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun(e)

**Inventaires internationaux.**

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| <b>TSCA</b>          | Est conforme |
| <b>DSL</b>           | Est conforme |
| <b>EINECS/ELINCS</b> | -            |
| <b>ENCS</b>          | Est conforme |
| <b>IECSC</b>         | Est conforme |
| <b>KECI</b>          | Est conforme |
| <b>PICCS</b>         | Est conforme |
| <b>AIIC</b>          | Est conforme |
| <b>NZIoC</b>         | Est conforme |

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>TSCA</b>          | Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire.   |
| <b>DSL</b>           | Liste canadienne des substances domestiques.  |
| <b>EINECS/ELINCS</b> | Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées. |
| <b>ENCS</b>          | Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles.   |
| <b>IECSC</b>         | Inventaire chinois des substances chimiques existantes.   |
| <b>KECL</b>          | Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées.   |
| <b>PICCS</b>         | Inventaire philippin des substances et produits chimiques.  |
| <b>AIIC</b>          | Inventaire australien des produits chimiques industriels.   |
| <b>NZIoC</b>         | Inventaire néo-zélandais des produits chimiques.  |

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non.

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Date de révision</b>              | 11/1/2023   |
| <b>Indication des modifications:</b> | Le règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant l'annexe II en introduisant des exigences spécifiques concernant les nanoformes des substances, adaptant les dispositions aux sixième et septième révisions du SGH et ajoutant des exigences relatives à l'identifiant unique de formulation [au sens de l'annexe VIII du règlement (CE) n° 1272/2008], aux propriétés perturbant le système endocrinien, aux limites de concentration spécifiques, aux facteurs M et aux estimations de la toxicité aiguë. |

**Légende.**

|               |                                |
|---------------|--------------------------------|
| Non déterminé | Aucune donnée disponible.      |
| N.I.          | Aucune information disponible. |
| N.A           | Sans objet.                    |
| N.R.          | Non pertinent.                 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2020/878

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.